



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20250515-20250513-DE
Reçu le 19/05/2025

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 15 mai 2025

Date de convocation : le 30/04/2025

Date d'affichage : 30/04/2025

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de mai, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni au siège du SIEDA, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Étaient présents : Monique ALIES – Patrick AURUSSE – Jacques BARBEZANGE - Christophe BERNIE – Christian BONNET – Bernard CASTANIER – Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS – Sébastien DAVID – Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Bernard GORGEON – Christian LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – Jean Pierre MASBOU – Brigitte MAZARS – René MOUYSET – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Richard RUS – Thierry TEULIER – Christian TIEULIE – Pierre TIEULIE - Bernard VERDIE

Étaient absents ou excusés : 24 Dont 0 ont donné procuration

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les membres du Comité Syndical de désigner l'un des membres du Comité pour Secrétaire. Monsieur Jean Marie LACOMBE désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Votes Pour : 26
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2025/05/13

BUDGET SUPPLEMENTAIRE PES 2025



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

BUDGET SUPPLEMENTAIRE PES 2025

Monsieur le Président indique que le budget supplémentaire Principal SIEDA 2025 a pour fonction :

- De reprendre le résultat de l'exercice antérieur
- De reporter les inscriptions budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation au cours de l'exercice précédent et dont l'opportunité n'est pas remise en cause
- D'ajuster les inscriptions du budget primitif
- D'inscrire de nouvelles opérations

Aussi après avoir voté le CFU 2024 et d'avoir approuvé à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice, Monsieur le Président présente le budget supplémentaire 2025 du BUDGET ANNEXE PES

Colonne1	PRIMITIF 2025	BS 2025 - Report RAR dépenses- recettes 2025	BS- Affectation Résultat 2025	Colonne2
FONCTIONNEMENT DEPENSES	14 253.09 €	0.00 €	36 172.19 €	
011 - Charges à caractère général (Exploit Maintenance)	2 650.00 €	0.00 €	0.00 €	
014 - Atténuation de produits (Reversement Taxes)	3 540.00 €	0.00 €	0.00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amort Panneaux)	7 638.05 €	0.00 €	0.00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	425.04 €	0.00 €	36 172.19 €	
FONCTIONNEMENT RECETTES	14 253.09 €	0.00 €	36 172.19 €	
002- Excédent de Fonct Reporté	0.00 €	0.00 €	36 172.19 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amort subv région)	2 453.09 €	0.00 €	0.00 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses (vente Energie)	11 800.00 €	0.00 €	0.00 €	
INVESTISSEMENT DEPENSES	8 063.09 €	46 333.40 €	1 692.49 €	
001-solde d'exécution de la section d'Inv reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amort subv région)	2 453.09 €	0.00 €	0.00 €	
10 - Dotations Fonds divers et réserves (régul TVA)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	
21 - Immobilisations corporelles	5 610.00 €	45 333.40 €	1 692.49 €	
INVESTISSEMENT RECETTES	8 063.09 €	0.00 €	48 025.89 €	
001-solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	11 853.70 €	
010 - Dotations, fonds divers et réserves (Excédent de fonctionnement capitalisé)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	425.04 €	0.00 €	36 172.19 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amort Panneaux)	7 638.05 €	0.00 €	0.00 €	
BALANCE				
DEPENSES	22 316.18 €	46 333.40 €	37 864.68 €	84 198.08 €
RECETTES	22 316.18 €	0.00 €	84 198.08 €	84 198.08 €

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve ce budget supplémentaire SIEDA 2025 qui s'équilibre en recette et en dépense à 84 198.08 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Et Publication au no. 3218

Du 19 Mai 2025



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois suivant son entrée en vigueur. Ce recours devra être enregistré sur l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr